

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.africa-union.org

COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS

Dix-neuvième session ordinaire

25 - 26 janvier 2010

Addis-Abeba (Ethiopie)

PRC/Rpt (XIX)

RAPPORT

RAPPORT DE LA DIX-NEUVIEME SESSION ORDINAIRE DU COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS (COREP)

I. INTRODUCTION

1. La dix-neuvième session ordinaire du Comité des Représentants permanents (COREP) s'est tenue les 25 et 26 janvier 2010, au siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie) sous la présidence de S.E. M. Ali Awidan, Secrétaire du Bureau Populaire de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Socialiste et Populaire, Président du Comité. Toutefois, comme de coutume, le COREP s'était aussi réuni auparavant, les 18, 20 au 22 janvier 2010, sous les présidences respectives des ambassadeurs du Lesotho et de la Sierra Leone afin d'examiner certains points de son Ordre du jour dans le but de mieux préparer la session du Conseil exécutif.

CEREMONIE D'OUVERTURE

Allocution S.E. M. Ali Awidan, Secrétaire du Bureau Populaire de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Socialiste et Populaire, Président du Comité des Représentants permanents (COREP)

2. En prenant la parole, le Président du COREP a invité les participants à observer une minute de silence en mémoire des victimes du crash d'Ethiopian Airlines survenu au large de Beyrouth.

3. Il a ensuite souhaité la bienvenue à tous les participants, en particulier, aux Etats membres qui n'ont pas de représentation diplomatique à Addis-Abeba. Il a aussi remercié le gouvernement éthiopien pour l'accueil réservé aux délégations ainsi que la Commission pour les facilités mises à la disposition du COREP et pour ses efforts et dévouement. Il a, par ailleurs, exprimé son appréciation pour les résultats probants et progrès réalisés en 2009. Il a enfin remercié les présidents des sous-comités pour le travail abattu dans le cadre de leurs mandats respectifs. Il a, en outre, félicité les Etats membres d'avoir adopté une position commune lors des différents Sommets organisés en 2009. Il a rappelé qu'il restait beaucoup de travail à abattre en ce qui concerne l'édification de l'Union africaine et la mise en place des Etats Unis d'Afrique afin de satisfaire les aspirations des peuples africains. Le Président du COREP a conclu en remerciant les ambassadeurs du Lesotho et de la Sierra Leone d'avoir assuré la présidence en son absence et a exprimé son assurance de pouvoir compter sur la même qualité de travail qui a toujours prévalu au sein du COREP.

Intervention de S.E. Dr JEAN PING, Président de la Commission de l'Union africaine

4. Dans son allocution, le Président a, au nom de la Commission de l'Union africaine, présenté au gouvernement éthiopien et aux familles éprouvées par le crash du Boeing d'Ethiopian Airlines venant de Beyrouth, le soutien de la Commission. Il a également adressé au gouvernement Haïtien et à son peuple ses sentiments de soutien et de sympathie pour la catastrophe hors-norme qui les a frappés. A cet égard, il a informé le COREP qu'un compte a été ouvert à la BAD et qu'un appel a été lancé aux Etats membres et, entre autres, auprès de la Diaspora africaine afin qu'ils puissent y déposer leur contribution volontaire dans une manifestation concrète de solidarité avec Haïti, qui fait partie de la 6^{ème} région de l'Afrique. Il a aussi saisi l'opportunité pour annoncer que des lettres de condoléances avaient été adressées au gouvernement togolais suite à

l'attaque menée contre l'équipe togolaise de football, ainsi que les sentiments de réprobation contre les attaquants.

5. Il a ensuite qualifié la présente dix-neuvième session du COREP d'étape essentielle et de base même du processus décisionnel de l'UA. Il a exprimé l'attente de la Commission de ce Sommet qui devrait lui donner, entre autres, des instructions claires, nettes et précises sur la marche à suivre en ce qui concerne la question de l'Autorité. Il a renouvelé la disponibilité permanente de la Commission et souligné la nécessité de continuer à cultiver une franche collaboration, un respect mutuel, un esprit d'ouverture et de transparence entre le COREP et la Commission. Il a exhorté le COREP à examiner diligemment les statuts et règlements du Personnel eu égard à son impact et au bon fonctionnement de la Commission. Il a, en outre, affirmé que la Commission continuera à appliquer la bonne gouvernance interne, mécanisme garantissant la transparence et l'obligation redditionnelle dans tous les domaines. Il a enfin souhaité au COREP des délibérations fructueuses.

II. PARTICIPATION

6. Les Etats membres suivants ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, RASD, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Le COREP a adopté son ordre du jour sans amendement.

IV. ORGANISATION DES TRAVAUX

8. Le COREP a adopté les horaires de travail suivants :

Matin : 10^h00 – 13^h00
Après-midi : 15^h00 – 19^h00

Point II : QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

1. Examen des rapports des Sous-comités

(a) Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières - Doc. EX.CL/535(XVI)a

9. Le rapport du Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières a été présenté au COREP par S.E. Thomas Kwesi Quartey, Ambassadeur de la République du Ghana, deuxième Vice-président du Sous-comité consultatif. Il a souligné les principaux points contenus dans le document, entre autres, le rapport des auditeurs externes, le rapport à mi-parcours pour la période 2009, les demandes de Virement, et enfin le Budget supplémentaire 2009.

10. Dans sa présentation, le deuxième Vice-président du Sous-comité a souligné les principales conclusions et observations suivantes :

- i) des cas de violation du règlement financier de l'UA;
- ii) le dépassement des dépenses par rapport à certaines lignes budgétaires ;
- iii) le manque de ressources humaines adéquates au sein de l'Unité de la vérification interne et la non-existence de la Charte de l'audit ;
- iv) le non-respect des directives dans le cadre de l'autorisation des transferts de fonds dans le Département Paix et Sécurité ;
- v) le non-respect des procédures de passation de marchés.

11. Au cours du débat qui a suivi les présentations, le COREP a fait les commentaires et observations ci-après :

- i) les dépassements sur les lignes du budget de fonctionnement au titre des missions ;
- ii) le faible taux d'exécution du budget programme ;
- iii) le déséquilibre entre le faible taux d'exécution du budget programme et les dépenses exorbitantes pour les missions ;
- iv) les difficultés pour avoir accès au Fonds des partenaires en raison des conditionalités strictes imposées par les partenaires et, entre autres, au non-respect par la Commission des obligations contractuelles, entre autres ;
- v) le non respect du délai fixé pour la soumission des rapports à mi-parcours ;
- vi) la soumission tardive des demandes de virement et l'insuffisance de documents justificatifs ;
- vii) la soumission tardive de demandes de budget supplémentaire ;
- viii) la capacité de la Commission et des autres organes afin qu'ils soient à même d'absorber le budget supplémentaire demandé ;
- ix) l'utilisation inappropriée des fonds des partenaires ;
- x) le rapport sur le budget supplémentaire de 2009 a révélé le non respect des règles élémentaires du Règlement financier de l'Union africaine, y compris les engagements financiers effectués sans passer par l'approbation obligatoire du COREP ;
- xi) tout en adoptant les recommandations du Sous-comité consultatif, il a été relevé que la Commission respecte strictement et pleinement le Règlement financier de l'Union africaine et veille à ce que de telles violations soient évitées à l'avenir ;

- xii) l'expression des félicitations à la République Démocratique du Congo pour avoir payé un montant important au titre des arriérés de contributions conformément aux dispositions du Règlement financier avec des encouragements à ce pays de s'acquitter de la totalité de ces arriérés de contributions selon le programme convenu avec la Commission.

12. Dans sa réponse, la Commission a fourni les clarifications suivantes:

- i) la faiblesse observée au niveau de l'Unité de vérification interne est due au manque du personnel au niveau des services d'Audit interne. Le système de fonctionnement est sur le point d'être renforcé et la vérification sera consolidée ;
- ii) les indemnités payées en surplus et les comptes recevables longtemps impayés sont en cours de recouvrement ;
- iii) la gestion des comptes des fournisseurs s'est améliorée grâce à l'introduction du logiciel SAP ;
- iv) les sanctions prévues par le Règlement financier seront rigoureusement appliquées contre tout individu qui va violer ledit Règlement financier ;
- v) la non-existence de mécanisme de suivi adéquat observée au cours de la période de transition de l'ancien système au nouveau système SAP dans la première moitié de l'exercice a contribué à l'excédent budgétaire ;
- vi) la demande de supplémentaire est, en partie, due au retard observé dans la mise à disposition des fonds par certains partenaires. En conséquence, la Commission était obligée de recourir à des sources alternatives pour financer de tels programmes.

13. A l'issue des débats, le COREP a pris note et a fait des recommandations au Conseil exécutif, à savoir:

- i) demander à la Commission de soumettre au COREP, tous les trois mois, un rapport sur l'état des ressources financières et les dépenses à partir des contributions statutaires et des fonds provenant des partenaires, comme convenu auparavant ;**
- ii) exhorter tous les organes de l'UA à, dorénavant, scrupuleusement respecter le Règlement financier de l'UA et instituer des mesures de contrôle strict pour éviter l'utilisation non-autorisée et détournement de fonds, de perte d'argent, de biens et autres propriétés et à appliquer les dispositions prévues au paragraphe B du Règlement financier de l'UA ;**
- iii) demander à tous les organes de l'UA à soumettre au COREP, tous les trois mois, un rapport trimestriel sur les dépenses et la mobilisation des ressources ;**

- iv) **exhorter la Commission à appliquer scrupuleusement les sanctions prévues par le Règlement financier de l'UA en cas de violation dudit Règlement ;**
- v) **prendre une décision préconisant que l'utilisation des arriérés ne doit être faite que sur l'accord préalable formel du Conseil ;**
- vi) **demander à la Commission de renforcer le système de vérification interne.**

(b) Sous-comité sur les structures - Doc. EX.CL/535(XVI)b

14. S.E.M. Amadou Kebe, Ambassadeur de la République du Sénégal a présenté le rapport du Sous-comité au COREP qui a examiné les points suivants soumis par la Commission :

- a) les requêtes visant à apporter à la Structure de Maputo des modifications pour combler certaines lacunes graves et faire face à la pénurie de capacités, ce qui empêche la Commission de fonctionner normalement.
- b) l'autorisation d'entreprendre une étude détaillée (de préférence par un consultant recruté selon les procédures utilisées en matière de marchés publiques) en vue d'une révision complète des structures de la CUA et de soumettre un rapport au COREP avant le prochain sommet.
- c) l'autorisation de réorganiser la structure post-Maputo sans incidences financières supplémentaires afin de répondre aux besoins prioritaires de la Commission.

15. Après examen minutieux de ces requêtes, le Sous-comité a recommandé ce qui suit :

- a) l'autorisation pour procéder à des ajustements à la structure qu'il considère raisonnables et justes doit être accordée. A cet égard, sur un total de **120** nouveaux postes proposés, **25** postes dont les incidences financières s'élèvent à environ **1,7 million de dollars américains** doivent être autorisés;
- b) la proposition de charger une société de conseil compétente de mener une étude détaillée sur la structure de la Commission, y compris ses bureaux régionaux et ses bureaux de représentation doit être aussi autorisée ;
- c) la Commission doit être autorisée à porter des ajustements à la Structure post Maputo, à condition que ces ajustements soient présentés au Sous-comité sur les structures et approuvés par le COREP, qu'ils soient mis en œuvre dans le cadre des postes approuvés dans la Structure post Maputo. Les ajustements à la Structure doivent viser à répondre aux besoins prioritaires de la Commission et ne pas avoir d'incidences financières supplémentaires.

16. Au cours du débat qui a suivi, le COREP a formulé les observations suivantes :

- i) puisque la Commission envisage d'effectuer une évaluation générale des structures par une étude et de soumettre un rapport avant le prochain Sommet, l'examen et l'adoption dudit rapport doivent être reportés pour que la question des structures soit examinée de manière complète lorsque le rapport

de l'étude sera soumis. Cela permettra également aux Etats membres d'avoir suffisamment de temps pour étudier en détail ce rapport et de donner leurs opinions en toute connaissance de cause ;

- ii) la Commission doit prendre des mesures nécessaires pour mettre en œuvre la décision du Conseil exécutif autorisant la mise en place des structures de coordination et de gestion des partenariats ;
- iii) tout en se félicitant de la qualité du bon travail que le Sous-comité a effectué, certains Etats membres ont exprimé le souhait que le COREP envisage d'examiner de nouveau certaines des demandes de nouveaux postes que le Sous-comité a rejetées ;
- iv) la question de l'intégration du CIEFFA dans les structures de la Commission de l'UA n'a que trop duré. Plus d'une décision du Sommet ont été adoptées, autorisant l'intégration de ce Centre. En conséquence, la Commission doit prendre les mesures nécessaires pour présenter, de nouveau, la structure du CIEFFA ainsi que le présent rapport du Sous-comité sur les structures, immédiatement, après le présent Sommet de janvier/février 2010 afin qu'une décision soit prise d'ici au prochain Sommet de juillet 2010.

17. A l'issue du débat, le COREP s'est félicité du rapport et a fait des recommandations au Conseil exécutif à savoir:

- i) **la requête de la Commission de mener une étude détaillée sur les structures de la Commission de l'Union africaine doit être autorisée ;**
- ii) **il faudrait demander à la Commission d'élargir l'étude afin qu'elle puisse couvrir aussi l'évaluation des structures des autres organes de l'UA et que le rapport de cette étude soit soumis au Conseil exécutif à travers le COREP en juin 2010.**

(c) Sous-comité des contributions - Doc. EX.CL/535(XVI)c

18. Le rapport sur la situation des contributions des Etats Membres de l'Union africaine a été présenté au COREP par S.E. M. James D. KALILANGWE, Ambassadeur de la République du Malawi, président du Sous-comité sur les Contributions.

19. Le président du Sous-comité a mis l'accent sur le montant adopté par la conférence en sa session ordinaire tenue en février 2009 à Addis-Abeba un montant total de **164.256.817 \$EU** réparti come suit :

- **93.804.243 \$EU** sont mis en recouvrement auprès des Etats membres ;
- **57.412.574 \$EU** sont alloués aux programmes spécifiques obtenus auprès des partenaires ; et
- **13.040.000 \$EU** représentant **40%** d'excédent budgétaires couvrant les années fiscales 2004 à 2007.

20. Au cours des débats qui ont suivi, les membres du COREP ont fait les commentaires et observations suivants :

- la Commission devrait soumettre une mise à jour complète et actualisée lui permettant d'apprécier la situation globale sur les contributions tout en prenant le soin d'annexer, sous forme de tableau, la situation complète des contributions des Etats membres afin d'étayer de façon exhaustive les informations contenues dans le paragraphe 25 du document initial ;
- les Seychelles ayant fait preuve de bonne volonté en avançant des paiements, leur requête pour la levée des sanctions devrait être favorablement examinée conformément au Règlement ;
- il ne faudrait pas créer de précédent en proposant la levée de sanctions alors que les conditions nécessaires ne sont pas réunies ;

21. Fort de ces considérations, le COREP a fait appel à l'avis du conseiller juridique qui a rappelé les termes préconisés par le Règlement pour la levée de sanctions, à savoir : le paiement intégral de 50% des arriérés ainsi que l'établissement d'un plan de paiement des arriérés.

22. Le COREP a également examiné la situation des autres pays sous sanction. La République Démocratique du Congo ayant épongé 50% de ses arriérés, il a été recommandé que la sanction contre cet Etat membre soit levée. Etant donné qu'il n'y a pas eu d'amélioration nécessaire sur leur situation de contribution, les pays suivants restent sous sanction :

- i) Erythrée
- ii) Seychelles

23. Le COREP a pris note du rapport et a fait les recommandations ci-après au Conseil exécutif :

- i) La levée des sanctions contre la RDC ;**
- ii) Le maintien des sanctions contre l'Erythrée et les Seychelles.**

(d) Sous-comité des conférences et des programmes – Doc. EX.CL/535(XVI)d

24. S.E. Mme Nkoyo Toyo, Ambassadeur de la République fédérale du Nigéria, présidente du Sous-comité sur les conférences et les programmes a présenté le rapport du projet du calendrier des réunions et des conférences. Elle a indiqué que l'élaboration de ce calendrier a été faite en tenant compte des considérations et directives visant la rationalisation des réunions et des conférences. Ainsi, deux considérations importantes ont guidé l'élaboration du projet du calendrier. Il s'agit de fusionner les réunions de même nature et d'éviter de programmer des réunions à la veille des Sommets et au moment des événements majeurs organisés au sein du continent.

25. Le Président du Sous-Comité a également indiqué que le projet de calendrier proposé pour examen est passé de 235 réunions prévues pour l'exercice 2009 à 183 réunions pour l'exercice 2010. Il a été aussi décidé de prévoir, au maximum, cinq (5) réunions ministérielles par Département.

26. En conclusion, le Président du Sous-Comité a rassuré le COREP que des rapports d'évaluation de la mise en œuvre de ce calendrier seront effectués et transmis aux organes concernés à la fin de chaque trimestre.

27. A l'issue de cette présentation, le COREP ont fait les observations et commentaires suivants :

- i) des efforts ont été consentis pour la rationalisation des réunions et conférences en les réduisant de 235 à 180 ;
- ii) quelle est la conduite à suivre vis-à-vis des réunions qui n'ont pas de code budgétaire. Faudra-t-il les supprimer ou doit-on s'attendre à une demande ultérieure de budget supplémentaire?
- iii) qu'est-ce qui garantit que ce projet de calendrier une fois approuvé ne sera pas révisé, étant donné que l'expérience a montré que le COREP a avalisé des programmes qui par la suite ont été modifiés par la Commission ?
- iv) dans quelle mesure les décisions qui se prennent au cours des réunions ministérielles non représentées par des ministres sont-elles contraignantes ?

28. Pour répondre à ces préoccupations, le Président du Sous-Comité a fourni les explications suivantes :

- i) il n'y aura pas de modification ou révision, parce que, dans l'élaboration de ce projet de calendrier, chaque Département a soumis ses propositions sur la base des orientations préalablement convenues ;
- ii) il est difficile de réduire davantage ce calendrier ou supprimer des réunions compte tenu du fait qu'elles sont en accord avec le Plan stratégique.

29. Répondant aux préoccupations suscitées par la question du quorum lors des conférences ministérielles, le Représentant du Bureau du Conseiller juridique a précisé que le quorum est déterminé sur la base du nombre des Etats membres et non du nombre des ministres présents. Il a, par ailleurs, souligné que tant que ces Règlements amendés, les conclusions de ces réunions sont exécutoires.

30. A l'issue des débats, le COREP a pris note du rapport et a fait des recommandations au Conseil exécutif, à savoir :

- i) le calendrier des réunions proposé pour 2010 et les autres recommandations relatives à la rationalisation des programmes des réunions de l'UA, conformément aux dispositions budgétaires approuvées pour 2010 doivent être approuvés ;**
- ii) la Commission doit être autorisée à supprimer du budget tous les réunions qui n'existent pas dans le calendrier approuvé ;**
- iii) la Commission doit harmoniser son calendrier des réunions avec celui de la CEA ;**
- iv) la Commission doit soumettre toutes les propositions additionnelles de réunions à travers le Bureau du Sous-comité des conférences ;**
- v) le COREP à travers le Bureau du Sous-comité des conférences doit être informé, tous les trois mois, de la mise en œuvre du calendrier des réunions approuvées.**

2. Examen du projet des Statuts et Règlement du personnel - Doc. EX.CL/536 (XVI)

31. En introduisant ce point, S.E. M. Ruben Mangué, Ambassadeur de la République de Guinée équatoriale et président du Sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières a informé le COREP que le groupe de travail chargé par son sous-comité d'examiner cette question s'est réuni à Nazareth en octobre 2009 pour une semaine de travail, achevé ses travaux et présenté un rapport à cet effet. Toutefois, lors de l'examen de ce rapport, le Sous-comité a soulevé des questions importantes concernant certaines dispositions qui doivent être débattues et qui nécessitent une prise de décision. D'autres membres du Sous-comité qui ont pris la parole ont déclaré que la décision consensuelle du Sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières portait sur le report de l'examen de cette question après le Sommet de janvier-février 2010 dans le but de donner au Sous-comité et à son Groupe de travail le temps de trouver des réponses à toutes les questions soulevées à son niveau.

32. À l'issue des débats, le COREP a pris note du rapport et a fait des recommandations au Conseil exécutif, notamment

- i. le COREP doit être autorisé à examiner cette question peu après le prochain Sommet et soumettre les recommandations appropriées à la prochaine session du Conseil exécutif en juin 2010, pour examen.**

3. Examen du projet de budget pour l'exercice 2010 – Doc. EX.CL/537 (XVI)

33. Le rapport sur le projet de budget 2010 a été présenté au COREP pour examen par le président du Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières, S.E. M. Ruben Mangué Ambassadeur de la République de Guinée Equatoriale et président du Sous-comité consultatif et par la Commission.

34. Dans sa présentation, le président du Sous-comité a indiqué que le projet de budget 2010 a été élaboré conjointement par le Sous-comité et la Commission de l'Union africaine conformément aux règles et procédures en vigueur.

35. Au cours du débat qui a suivi les présentations, les membres du COREP ont fait les commentaires et les observations suivants :

- Compte tenu du faible taux d'exécution observé lors de l'exécution du budget 2009, des doutes ont été émis sur la capacité d'absorption du budget 2010 qui connaît une augmentation de 23%, par l'Union africaine.
- la nécessité d'accorder priorité aux programmes tout en prenant en compte la capacité des Etats membres à les financer ;
- l'augmentation importante d'un pourcentage de 12% du Fonds de la paix non conforme à l'augmentation graduelle recommandée lors du Sommet de Syrte ;
- le double emploi dans l'observation des élections par différents organes de l'UA et la nécessité de rationaliser les missions relatives à l'observation des élections qui devrait être coordonnée par la Commission ;
- une partie des arriérés devrait couvrir certaines lignes budgétaires afin d'alléger les contributions des Etats Membres ;

- la recherche de sources alternatives de financement, y compris l'apport du secteur privé compte tenu des insuffisances constatées dans la formule actuelle de financement;
- la nécessité d'intégrer effectivement le NEPAD dans les structures de l'Union africaine en harmonisant et en rationalisant les activités et à cet égard, de soumettre au sous comité sur les structures ses demandes appropriées en termes de ressources humaines ;
- donner des précisions sur l'Etat d'avancement des travaux du projet relatif à la Transformation institutionnelle ;
- le nombre très élevé de réunions ; avec pour conséquence le risque de recourir une demande de Budget supplémentaire ;
- donner des précisions sur l'augmentation de 15% des pensions et les mécanismes actuels d'assurance du personnel ;
- la nécessité de revoir la classe des voyages des observateurs non membres de la Commission ;
- la nécessité d'appliquer rigoureusement les dispositions du Règlement financier ;
- la nécessité de maintenir une croissance zéro pour le budget 2010.

36. En guise de réponse, la Commission a fourni les clarifications suivantes :

- les arriérés sont aléatoires et la Commission ne peut baser ses projections sur cette hypothèse ;
- une partie des arriérés, soit 15 millions de dollars destinés à l'achat de bureaux à Washington n'est pas intégralement dépensée mais les procédures d'achat sont déjà enclenchés et le moment est économiquement opportun pour acquérir des propriétés ;
- l'augmentation de 12% du Fonds de la paix est conforme à la décision de Syrte ;
- l'augmentation de 15% de la part de l'employeur aux pensions est conforme à la décision prise lors du Sommet de Sharm El-Sheikh ;
- la classe de voyage des observateurs aux élections est régie par une décision du Conseil exécutif sur les conditions de service du personnel de la Commission ; le Conseil est seul habilité à y apporter des modifications à cette décision ;
- le principe de croissance zéro a été effectivement appliquée au budget 2010.

37. A la fin des délibérations, le COREP a pris note du projet de budget proposé pour l'exercice 2010 et a fait les recommandations ci-après au Conseil exécutif :

- i) la Commission doit ajuster les propositions budgétaires de manière à refléter un budget à croissance nulle pour la CUA et les autres organes,**

à l'exception de l'augmentation approuvée des salaires et des indemnités du personnel. La réduction doit toucher plus particulièrement :

- le Fonds de la paix : (6-12%) sur 3 ans ;
 - gel (augmentation nulle) du budget de la CUA et d'autres organes, à l'exception des salaires, des indemnités, du loyer et des dépenses engagées sur la base des décisions ;
 - NEPAD : 3 millions de \$EU au titre d'un budget transitoire tout en évitant le double emploi avec les activités de la CUA.
- ii) la Commission, en collaboration avec les autres organes de l'Union doit mettre en place un mécanisme de coordination sous l'égide du Département des Affaires politiques par lequel tous les organes de l'Union africaine concernés (CUA, PAP et autres) dépêcheraient sur le terrain une seule équipe d'observateurs pour assurer l'harmonisation et la rationalisation du processus de surveillance des élections ;
- iii) la Commission doit rendre compte régulièrement de l'utilisation des fonds alloués par les partenaires ;
- iv) le projet de budget de 2010 doit être examiné par le Conseil et les recommandations y afférentes doivent être soumises à la Conférence pour approbation en tenant compte des réserves émises par le Nigeria et la Tunisie.

Point III : RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE

1. Examen du rapport de la Commission sur la mise en œuvre des décisions précédentes du Conseil exécutif et de la Conférence - Doc. EX.CL/538 (XVI)

38. Tout en présentant ce point, le représentant de la Commission a indiqué que, conformément à la pratique établie, la Commission devrait présenter au Sommet l'état de mise en œuvre de toutes les décisions précédemment prises par le Conseil exécutif et la Conférence. Le document examé était une présentation synoptique des actions entreprises par la Commission et les autres organes, un résumé des défis et contraintes rencontrés pendant la mise en œuvre et des voies et moyens pour les surmonter. Il a attiré l'attention du COREP sur trois décisions nécessitant des précisions supplémentaires de la Conférence, notamment :

- la Décision Assembly/AU/Dec. 263 (XIII) sur les conclusions du Sommet de Syrte de juillet 2009 sur la transformation de la Commission de l'UA en Autorité de l'UA. Des précisions sont nécessaires compte tenu du fait qu'il existe deux versions de la décision; dans la version qui a été distribuée à Syrte, il est mentionné dans les Conclusions onze (11) portefeuilles alors que dans le rapport distribué aux Etats membres à la demande du COREP, les conclusions à l'issue des débats sur l'Autorité qui ont eu lieu le 2 juillet 2009 indiquent que l'option 1 qui avait été adoptée indique dix portefeuilles ;
- la Décision Assembly/AU/Dec 258 (XIII) sur la création d'un Conseil de défense des pays africains. Des précisions sont également nécessaires en raison des

deux versions, celle initialement soumise par la Grande Jamahiriya libyenne et celle distribuée par la Commission;

- la Décision Assembly/AU/Déc. 259 (XIII) sur la création d'une Agence africaine pour la protection des eaux territoriales et maritimes des pays africains. Comme dans les cas précédents, deux versions existent, l'une initialement soumise par la Grande Jamahiriya libyenne et l'autre distribuée par la Commission.

39. Au cours des débats qui ont suivi, le COREP a fait les commentaires et observations ci-après:

- en ce qui concerne la décision sur l'Autorité, les clarifications de la Conférence n'étaient pas nécessaire car la Commission avait déjà commencé la mise en œuvre de ladite décision;
- l'état de mise en œuvre de certaines décisions n'a pas été correctement indiqué dans le rapport à l'instar de la décision relative à la révision du Protocole sur le Parlement panafricain (PAP) ; il était nécessaire de vérifier encore auprès des Départements/Organes compétents l'état réel de la mise en œuvre des décisions concernées;
- la Résolution des Nations unies contre le paiement d'une rançon à des groupes terroristes adoptée en décembre 2009 a bénéficié de manière significative de la contribution du Groupe africain à New York;
- l'évaluation de l'incidence financière était nécessaire avant la soumission de tout projet de décision aux organes de l'UA pour examen.

40. À la lumière des discussions ci-dessus, le COREP a pris note du rapport et a fait les recommandations suivantes au Conseil exécutif:

- i) la Commission doit fournir des directives appropriées sur les incidences financières des décisions;**
- ii) la Commission doit vérifier auprès des départements et organes concernés et y intégrer dans les rapports y afférents, l'état réel de la mise en œuvre des décisions ;**

Point IV : AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

1. Examen du Rapport de la Commission sur l'état des traités de l'OUA/UA - Doc. EX.CL/539 (XVI)

41. Présentant le rapport, la Représentante de la Commission a rappelé que le point sur l'état des traités de l'OUA/UA est régulièrement inscrit à l'ordre du jour du COREP et du Conseil exécutif en vue d'informer les Etats membres de l'état de signature et de ratification ou d'adhésion à ces traités en vue de les sensibiliser sur l'importance et la nécessité de l'entrée en vigueur de ces traités. Elle a ensuite indiqué que l'OUA/UA, à travers leurs Organes de décision, ont adopté quarante (40) traités dont les plus récents sont la Convention pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), adoptée le 23 octobre 2009 à Kampala (Ouganda) et la Constitution révisée de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), adoptée le 16 décembre 2009 à Dakar (Sénégal) qui sont ouverts à la signature des Etats membres.

42. La Représentante de la Commission a, en outre, informé le COREP qu'au cours de la période concernée comprise entre juin 2009 et le 12 janvier 2010, trois (3) traités à savoir : le Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires (Traité de Pelindaba de 1996), la Charte africaine de la jeunesse de 2006 et le Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine de 2005 sont entrés en vigueur, respectivement le 15 juillet 2009, le 8 août 2009 et le 18 décembre 2009. Au cours de la même période, quarante quatre (44) nouvelles signatures ont été apposées et vingt six (26) nouveaux instruments de ratification ou d'adhésion ont été déposés.

43. Concernant la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, l'original de l'instrument de ratification de ladite Charte par la République de Sierra Leone a été déposé auprès de la Commission. Le paragraphe 147 du rapport sera amendé en conséquence. Une version révisée dudit Rapport sera distribuée aux Etats membres lors de la session du Conseil exécutif.

44. Pour conclure, la Représentante de la Commission a salué les efforts considérables consentis par certains Etats membres pour signer et ratifier les traités de l'OUA/UA, notamment la Gambie qui a ratifié dix (10) traités de l'UA au cours de la période concernée.

45. Les délégations qui ont pris la parole ont soulevé entre autres, les questions ci-après:

- i) les facteurs retardant la ratification des traités de l'OUA/UA identifiés dans le rapport, en son paragraphe 6 ne sont pas exhaustifs. En conséquence, d'autres contraintes auxquelles font souvent face les Etats membres dans le processus de ratification de certains traités de l'OUA/UA devraient être prises en compte dans le rapport, et notamment, le caractère obsolète de certains traités ainsi que les incohérences entre les différentes versions linguistiques ;
- ii) les questions d'actualisation des traités de l'OUA/UA et l'harmonisation des différentes versions linguistiques constituent également des obstacles majeurs à la signature et à la ratification de ces traités ;
- iii) les Etats membres doivent mettre en œuvre la décision EX.CL/Dec.459 (XV) du Conseil exécutif sur l'état de la signature et de la ratification des traités de l'OUA/UA et l'harmonisation des procédures de ratification, adoptée en janvier 2009, à Addis-Abeba (Ethiopie) et qui fait obligation à tous les Etats membres de démarrer le processus de ratification des nouveaux traités dans un délai d'un (1) an après l'adoption ;
- iv) l'initiative de la Commission d'ouvrir les traités à la signature des chefs d'Etat et de gouvernement lors de la prochaine session de la Conférence mérite d'être pérennisée. A ce titre, elle doit figurer dans les recommandations ;
- v) le rapport soumis au COREP à l'avenir doit également traiter de l'état de mise en œuvre au niveau des Etats membres des différents traités entrés en vigueur ;
- vi) un appel devrait être lancé aux Etats membres pour ratifier la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique car l'entrée en vigueur de ladite Convention permettrait de prendre des mesures pratiques aux niveaux national et régional pour trouver des solutions durables aux problèmes de déplacés internes sur le continent ;

- vii) la nécessité d'activer le Sous-comité du COREP sur les accords de siège qui n'a pas tenu de réunions depuis sa mise en place malgré les demandes adressées à la Commission par le Président du Sous-comité.

46. Suite aux questions soulevées, la Représentante de la Commission a fourni les éléments de réponses ci-après :

- i) une étude réalisée par la Commission sur les procédures de ratification des Etats membres a identifié les facteurs retardant la ratification des traités de l'OUA/UA par les Etats membres. Cette étude a été présentée à une Conférence africaine des Ministres de la justice, tenue en novembre 2008, à Kigali (Rwanda) et qui a fait d'importantes recommandations entérinées en janvier 2009 par le Conseil exécutif, en vue de trouver des solutions durables aux problèmes de ratification des traités de l'OUA/UA ;
- ii) la Commission prendra en compte dans ses prochains rapports, les autres obstacles majeurs à la signature et à la ratification des traités, notamment l'harmonisation et l'actualisation desdits traités.

47. A l'issue des débats, le COREP a pris note du rapport et a fait des recommandations au Conseil exécutif, à savoir :

- i) saluer l'initiative prise par la Commission d'organiser pour les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, une cérémonie de signature/ratification des traités et conventions de l'OUA/UA lors de la quatorzième session ordinaire de la Conférence, prévue du 31 janvier au 2 février 2010, à Addis-Abeba (Ethiopie), et l'invite à renouveler une telle initiative ;**
- ii) lancer un appel aux Etats membres pour qu'ils accordent la priorité aux traités de l'OUA/UA et accélèrent le processus de leur signature, ratification/adhésion ;**
- iii) lancer, par ailleurs, un appel aux Etats membres pour qu'ils entament le processus de ratification des nouveaux traités dans une période d'un (1) an après leur adoption, en application de la décision EX.CL/Dec.459 (XV) du Conseil exécutif sur l'état de la signature et de la ratification des traités de l'OUA/UA et l'harmonisation des procédures de ratification, adoptée en janvier 2009, à Addis-Abeba (Ethiopie);**
- iv) réitérer son appel aux membres du Parlement panafricain pour qu'ils contribuent au plaidoyer et à la sensibilisation des Etats membres pour l'accélération du processus de ratification et/ou d'adhésion aux traités de l'OUA/UA.**

2. Examen du Rapport intérimaire de la Commission sur l'utilisation abusive du principe de compétence universelle, Doc. EX.CL/540 (XVI)

48. Dans sa présentation, la Représentante de la Commission a indiqué que ce rapport est présenté en application de la décision Assembly/AU/Dec.243(XV) sur l'utilisation abusive du principe de compétence universelle, adoptée en juillet 2009, à Syrte (Libye) par la Conférence. Cette décision demande, entre autres, à la Commission de suivre la

question et de faire rapport en janvier/février 2010 des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ladite décision.

49. A cet égard, elle a informé le COREP que dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de la Conférence, la Commission a entrepris principalement des actions en direction de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation des Nations unies (ONU). S'agissant de l'UE, elle a souligné le peu de progrès réalisés dans les discussions entamées entre l'UE et l'UA sur la question, afin de trouver des solutions durables aux préoccupations exprimées par l'UA.

50. Concernant les Nations Unies, la Représentante de la Commission a relevé les progrès enregistrés à travers l'inscription de la question à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations unies (AG) et les discussions tenues au sein du sixième comité.

51. A l'issue de cette présentation, le COREP a pris note du rapport et a recommandé au Conseil l'examen des recommandations y contenues.

3. Examen du Rapport et des recommandations de la Commission sur l'étude réalisée par des consultants sur les bureaux de représentation de l'UA – Doc. EX. CL/541 (XVI)

52. Dans son exposé, le représentant a déclaré que le rapport contenait les conclusions d'une étude visant à «entreprendre une analyse complète des coûts-avantages des bureaux actuels de l'UA pour décider de leur sort avant d'en ouvrir de nouveaux», comme l'a proposé le Panel de haut niveau présidé par le professeur Adebayo Adedeji, qui a réalisé l'audit de l'UA. Il a indiqué que ce rapport comportait les recommandations de l'étude menée par deux éminentes personnalités africaines ayant servi de consultants ainsi que par des experts de la Commission.

53. Le représentant de la Commission a souligné que le rapport contenait également un résumé des termes de référence concernant les tâches dont les consultants ont été chargés ainsi que la méthode de travail à laquelle ils ont été astreints. Il a ajouté que les consultants se sont ainsi rendus auprès des six Missions à l'étude pour des entretiens avec leurs fonctionnaires et ont tenu des séances de travail avec les différents groupes des ambassadeurs africains, les représentants de la diaspora africaine et de la Banque mondiale ainsi qu'avec un secrétaire adjoint de la Ligue des États arabes. En outre, le rapport met en relief les conclusions de l'étude, notamment les difficultés rencontrées par les bureaux et formule des recommandations quant aux moyens d'y remédier.

54. Parmi ces recommandations, le représentant de la Commission a mis en avant les suivantes:

- la création d'une unité chargée de coordonner les activités des Missions de l'UA;
- la fourniture des infrastructures matérielles, notamment des équipements de bureau de haute performance pour améliorer, entre autres, les capacités de communication;
- la nécessité de préserver et de renforcer les six Missions existantes;
- la nécessité de transférer le Bureau de Lilongwe au siège de la SADC à Gaborone (Botswana);

- l'ouverture de quatre nouveaux bureaux régionaux au niveau des sièges des autres CER d'Afrique;
- la création de bureaux de représentation en dehors de l'Afrique;
- la nécessité de renforcer les capacités des bureaux techniques de l'UA et de leur permettre de remplir les fonctions de représentation en leur affectant un spécialiste des questions politiques/économiques;
- la possibilité de demander aux doyens des Ambassadeurs africains, membres de l'Union africaine, de la représenter dans les pays où elle ne peut pas mettre en place des bureaux dans l'immédiat ;
- la nécessité de mettre en œuvre, par étapes, les recommandations en commençant par celles qui ne nécessitent pas de ressources financières supplémentaires (recommandations portant sur les questions administratives), avant de passer progressivement aux autres.

55. Au cours des débats qui ont suivis, le COREP a fait les observations suivantes:

- la délégation du Malawi s'est opposée au transfert du bureau régional de l'UA de Lilongwe dont l'établissement découle d'une décision de la SADC, qui doit être consultée sur cette question. De nombreuses délégations se sont déclarées en faveur du maintien du Bureau de l'UA à Lilongwe;
- les dépenses pour le fonctionnement des bureaux de représentation existants sont déjà plutôt élevées, le bureau de Washington demandant, à lui seul, 15 millions de dollars pour acquérir les locaux qui lui serviront de siège;
- les incidences financières de la mise en œuvre des recommandations du rapport doivent faire l'objet d'une estimation et d'une présentation, pour examen;
- les bureaux de représentation actuels doivent être évalués et leurs difficultés surmontées avant d'envisager d'en ouvrir de nouveaux ;
- il importe de créer et d'exploiter les synergies opérationnelles entre les groupes africains dans le monde et le COREP à Addis-Abeba;
- il importe de veiller à ce que tous les bureaux régionaux fonctionnent dans le cadre de la structure de Maputo;
- il importe de veiller à rationaliser les Bureaux régionaux/ de représentation afin que ces derniers puissent contribuer efficacement à la réalisation de la vision de l'UA et de ses objectifs;
- la désignation des représentants des Bureaux régionaux doit tenir compte de l'exigence de transparence ;
- les fonctions des Bureaux régionaux /de représentation doivent être limitées aux domaines prioritaires;

- la possibilité que les deux bureaux de l'UA en Europe, notamment ceux de Bruxelles et de Genève, répondent aux besoins des autres parties de l'Europe ;
- la question des bureaux régionaux au sein des CER doit être traitée séparément de la question de l'ouverture de bureaux de représentation en dehors de l'Afrique; Le personnel de la Commission pourrait être accueilli par les CER ou les bureaux régionaux de l'UA pour minimiser les coûts étant donné que les représentants des CER sont hébergés par la Commission à Addis-Abeba ;
- il faut mettre en place des comités nationaux de l'UA pour faire connaître les activités de l'Union;
- la Commission de l'UA est à même d'évaluer les coûts et la performance de ses bureaux régionaux et de représentation à travers les rapports qu'ils soumettent et les audits auxquels ils sont régulièrement soumis;
- les pays demandant à l'UA d'ouvrir des bureaux de représentation devraient être appelés à en fournir les installations;
- aucun nouveau Bureau de représentation ne devrait être ouvert en dehors de l'Afrique à l'exception du Bureau envisagé pour Vienne;
- la question des bureaux régionaux et de représentation devrait impliquer le Sous-comité sur la coopération multilatérale, le Sous-comité sur les structures, le Sous-comité consultatif sur les questions financières, administratives et budgétaires, le Sous-comité sur les accords de siège, les privilèges et les immunités, et prendre également en compte la transformation de la CUA en Autorité ainsi que le processus d'intégration du continent;
- une réunion de hauts fonctionnaires pourrait être envisagée pour débattre de la question des bureaux régionaux et de représentation en vue d'élaborer une feuille de route claire sur la marche à suivre et qui sera présentée aux organes de politique de l'UA, pour examen;
- si elle est mise en place, l'Unité des bureaux de représentation envisagée devrait être rattachée au département des affaires politiques et non au bureau du Président qui est déjà surchargé.

56. En abordant les questions soulevées par le COREP, le représentant de la Commission a apporté les observations et clarifications suivantes:

- il a demandé des précisions concernant la mise en œuvre immédiate des recommandations qui n'ont pas d'incidences financières, telles que l'amélioration des conditions de travail dans les bureaux existants, mais en ce qui concerne l'effectif du personnel, des contributions des États membres seraient requises;
- l'ouverture d'un nouveau bureau de représentation aurait des incidences financières, mais le gouvernement de l'Autriche avait offert des installations de bureau, y compris l'équipement alors que l'UA devait supporter les dépenses de personnel et de fonctionnement. Les incidences financières avaient déjà été soumises à la session de Sharm el-Cheikh, mais elles devraient être soumises de nouveau

- le Forum sur la Coopération sino-africaine (FOCAC) a bien recommandé l'ouverture d'un bureau à Beijing, ce qui a été approuvé par les ministres à Sharm El-Sheikh ; cependant il est nécessaire d'obtenir la permission du COREP en vue de déterminer les incidences financières de ce projet en tenant compte du fait que la Chine a réitéré son appui audit projet.

57. Fort de ces considérations, le COREP a pris note du rapport et a fait les recommandations suivantes au Conseil exécutif:

- i) **la Commission doit consolider le rapport et collaborer avec les Sous-comités sur les structures, la coopération multilatérale, les accords de siège et les questions administratives et financières en vue de déterminer les priorités et leurs propres implications financières et d'élaborer un plan de gestion claire sur la façon de régler cette question en prévision de la prochaine réunion du COREP en Juin 2010;**
- ii) **la Commission doit convoquer une réunion de hauts fonctionnaires des États membres pour valider les conclusions du rapport global de la Commission et des différents Sous-comités et de formuler des recommandations sur la marche à suivre.**

Point V: AFFAIRES POLITIQUES

1. Examen du Rapport sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique- Doc. EX.CL/542 (XVI)a

58. Le représentant de la Commission a présenté le Rapport sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique. Le rapport rend compte de la situation actuelle des déplacements forcés de population sur le continent, et fait également une analyse de la situation générale des déplacements forcés sur une base régionale, en particulier le phénomène des catastrophes naturelles ou dues à l'action de l'homme. Le rapport indique également les activités menées par la Commission de l'Union africaine dans la mise en œuvre des différentes décisions, y compris les difficultés rencontrées.

59. Le représentant de la Commission a attiré l'attention sur les statistiques contenues dans le rapport qui sont fournies principalement par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), et dans une certaine mesure, par les États membres et par les missions sur le terrain du Sous-comité du COREP sur les réfugiés.

60. Il a en outre souligné les résultats et les conclusions du Sommet spécial de l'Union africaine sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, qui s'est tenu en Octobre 2009, à Kampala (Ouganda). Le Sommet de Kampala, a, entre autres, adopté la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées, la Déclaration de Kampala et les recommandations de la Session extraordinaire du Conseil exécutif qui a eu lieu avant le Sommet spécial. Il a indiqué que vingt États membres avaient signé la Convention et a appelé les États qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier la Convention. Il a informé le COREP que la Commission allait élaborer un Plan d'action pour la mise en œuvre des résultats du Sommet spécial.

61. Enfin, il a attiré l'attention du COREP sur la situation humanitaire qui prévaut en Haïti à la suite du tremblement de terre qui a frappé le pays le 12 Janvier 2010 et a appelé les États membres à aider le peuple Haïti en ce moment où il en a grandement besoin.

(b) Rapport sur les activités du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées - Doc. EX.CL/542 (XVI)b

62. En présentant le Rapport sur les activités du Sous-comité des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, le Président du Sous-comité a indiqué que le Sous-comité a mené conformément à son programme de travail 2009, diverses activités, la participation du Sous-comité aux diverses réunions et conférences et les visites dans les États membres.

63. Il a souligné la participation active des membres du Sous-comité au Sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées qui a eu lieu en Octobre 2009, à Kampala (Ouganda). Il a informé les participants des résultats du Sommet et a lancé un appel aux États membres pour qu'ils signent et ratifient la Convention sur les personnes déplacées qui comporte diverses actions à entreprendre. Il a exprimé ses remerciements à l'Algérie pour avoir contribué au financement du Sommet spécial à hauteur de 600.000 \$EU.

64. Le Président du Sous-comité a, en outre, informé les participants des visites que le Sous-comité a effectué sur le terrain en Côte d'Ivoire, en Égypte, en République du Congo et au Soudan et a demandé que les ambassadeurs qui ont conduit ces missions soient autorisés à informer le COREP.

65. Enfin, le Président a rappelé la crise humanitaire dévastatrice qui prévaut en Haïti, à la suite du tremblement de terre survenu en Janvier 2010. À cet égard, il a lancé un appel à tous les États membres pour qu'ils expriment leur solidarité avec le peuple haïtien en lui venant en aide.

66. Au cours des débats qui ont suivi, le COREP a exprimé sa satisfaction au Président du Sous-comité du COREP et au Directeur des Affaires politiques pour les rapports détaillés et équilibrés qui lui a été présenté et a formulé les observations suivantes:

- i. le rapport doit être harmonisé dans toutes les langues de travail, en particulier en arabe;
- ii. la Commission doit fournir des statistiques à jour sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées pour refléter fidèlement la situation humanitaire sur le terrain;
- iii. certains paragraphes du rapport doivent être reformulés comme l'ont indiqués plusieurs membres du COREP;
- iv. une plus grande coordination entre la Commission de l'UA, le COREP et le Sous-comité du COREP sur les réfugiés ainsi qu'entre les départements concernés de la Commission de l'UA est nécessaire pour assurer l'harmonisation des mesures à prendre concernant les questions telles que les conflits qui contribuent aux déplacements forcés;
- v. la Commission doit modifier son mode d'établissement des rapports afin que les activités du Sous-comité puissent être reflétées dans son rapport;

- vi. il est important que les États membres s'attaquent aux problèmes des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées et y trouvent des solutions durables;
- vii. le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément au Plan de mise en œuvre des Nations Unies, de 1991, doit être réitéré;
- viii. les rapports de mission au Sous-comité du COREP sur les réfugiés devraient être soumis à temps et les recommandations émanant de ces missions, mises en œuvre;
- ix. il convient de saluer l'initiative de la Commission et celle des États membres qui ont déjà fourni une assistance au peuple Haïtien.

67. À l'issue des débats, le COREP a pris note des deux rapports et a fait des recommandations au Conseil exécutif, à savoir :

- i. les États membres doivent fournir leur appui aux efforts déployés en vue du règlement de la crise en Guinée afin de prévenir l'afflux des réfugiés dans la région et les conséquences qui découlent de ce phénomène ;
- ii. les États membres qui n'ont pas encore signé et ratifié la Convention de Kampala, doivent le faire ;
- iii. la Commission élabore une feuille de route ou un plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions du Sommet extraordinaire en étroite collaboration avec le sous-comité du COREP sur les réfugiés ;
- iv. la Commission procède au suivi des propositions de contributions faites par les partenaires au cours des différentes réunions et conférences en vue de s'assurer qu'ils respectent leurs engagements ;
- v. les États membres doivent faire montre de leur solidarité en contribuant à alléger le fléau du peuple Haïtien suite au tremblement de terre dévastateur survenu à Haïti le 10 janvier 2010.

68. Lors de la réunion, le Vice-président de la Commission de l'UA et le Commissaire en charge des Affaires économiques ont informé le COREP des mesures prises par la Commission pour organiser l'aide à Haïti, au niveau de l'UA. À cet égard, ils ont indiqué qu'un compte a été ouvert à la Banque africaine de développement pour recueillir les contributions de l'Afrique y compris celles des États membres, institutions et particuliers, y compris les fonctionnaires élus et les membres du personnel de la Commission de l'UA désireux d'apporter leur contribution. En outre, ils ont souligné que les contributions des Africains, mises en commun, seront une expression forte de la solidarité de l'Afrique avec Haïti. Enfin, ils ont souligné que des consultations sont en cours entre le Président de la Commission de l'UA et les États membres sur la question, et qu'un projet de Déclaration est en cours d'élaboration, pour examen par le COREP.

69. Au cours des discussions qui ont suivi, le COREP a pris note et s'est félicité de l'initiative de la Commission ainsi que de celle des États membres qui ont déjà apporté à Haïti une assistance financière et humanitaire.

2. **Examen du Rapport de la Commission sur les partenariats stratégiques de l'Afrique :**
 - a. **Rapport sur les activités du Sous-comité sur la coopération multilatérale Doc. EX.CL/543(XVI)**

70. En présentant le rapport, S.E. M. Édouard Aho-Glélé, Ambassadeur de la République du Bénin et président du Sous-comité sur la coopération multilatérale, a indiqué que le Sous-comité avait tenu une série de réunions et pris certains engagements au cours de la période de juillet 2009 à janvier 2010. Il s'agit notamment de la préparation et de la tenue du Deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA), de la Conférence ministérielle sur le Forum sur la coopération Chine-Afrique (FOCAC) et du deuxième Forum Afrique-Corée. Il a en outre indiqué que le Sous-comité avait été informé de la mise en œuvre des conclusions du premier Sommet du Partenariat Afrique-Turquie et du Sommet du Forum Afrique-Inde et de plusieurs autres activités. Il a également informé le COREP que le Sous-comité travaillait toujours sur l'étude sur l'évaluation globale des Partenariats stratégiques de l'Afrique et qu'il allait présenter les conclusions de ses travaux au COREP au cours de la session en cours.

- b. **Rapport sur les partenariats stratégiques de l'Afrique – Doc. EX.CL/544(XVI)**

71. En présentant le rapport sur les Partenariats stratégiques de l'Afrique, le représentant de la Commission a rappelé que, lors de sa quinzième Session ordinaire tenue à Syrte (Libye), le Conseil exécutif a adopté la Décision EX.CL/Dec.512(XV) qui demandait la tenue de trois réunions des partenaires au cours de l'année précédente. En application des directives du Conseil, les réunions des partenaires suivantes ont été organisées à savoir, le Deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud tenu du 22 au 27 septembre 2009, à Margarita Island (Venezuela), la quatrième Conférence ministérielle sur le Forum de coopération Chine-Afrique (FOCAC), tenue du 6 au 9 novembre 2009 à Sharm El-Sheikh (Égypte) et le deuxième Forum Afrique-Corée tenu du 23 au 25 novembre 2009 à Séoul (République de Corée). Il a souligné les principales caractéristiques de ces réunions, notamment leurs documents finaux, les défis rencontrés et les recommandations faites par la Commission permettant à l'Afrique d'optimiser ses opportunités et d'en tirer des bénéfices.

72. Le représentant de la Commission a, en outre, souligné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions du premier Sommet du Forum Afrique-Inde et du premier Forum du Partenariat Afrique-Turquie. En ce qui concerne le Sommet du Forum Afrique-Inde, les progrès enregistrés sont les suivants : les bourses d'études offertes par l'Inde à l'Afrique dans le domaine de l'agriculture sur une période de quatre ans, la création de cinq instituts et de dix centres de formation professionnelle et la construction d'un prototype de maisons à faible coût dans chaque région. Il a en outre indiqué que des efforts étaient en cours pour finaliser le Plan d'action du Cadre de coopération du Sommet du Forum Afrique-Inde et le Plan de mise en œuvre des conclusions du Sommet pour le partenariat Afrique-Turquie.

73. Le représentant de la Commission a mis l'accent sur la nécessité de prendre des décisions en vue de relever les défis identifiés, en particulier en ce qui concerne le déroulement du processus de l'ASA, la nécessité pour les représentants de l'Afrique accrédités dans les capitales des pays partenaires, de ne prendre aucune initiative ni aucun engagement sans, au préalable, consulter le COREP et la Commission ainsi que sur la nécessité pour celle-ci de jouer un rôle de coordination dans le processus du FOCAC tel que décidé par le Conseil exécutif et la Conférence.

74. Les deux rapports du Sous-comité et de la Commission ont été examinés en même temps par le COREP. Les commentaires et observations suivants ont été faits :

- i. il est nécessaire de réexaminer les décisions prises lors du deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud ; en raison de la façon dont certaines de ces décisions ont été prises et du manque de clarté dans les objectifs des décisions ;
- ii. il est nécessaire de mettre l'accent sur le bilatéralisme et de promouvoir le multilatéralisme dans le cadre des partenariats stratégiques de l'Afrique ;
- iii. il est nécessaire d'effectuer une analyse coûts-avantages des partenariats stratégiques de l'Afrique afin d'en évaluer la viabilité et les opportunités ;
- iv. il est nécessaire de mettre en place une structure pour la gestion et la coordination des partenariats stratégiques conformément à une décision antérieure du Conseil exécutif ; et
- v. la non inclusion d'un rapport sur l'état d'avancement de la Stratégie de dialogue conjointe Afrique-UE dans les rapports du Sous-comité et de la Commission bien que le Dialogue fasse partie intégrante des partenariats stratégiques de l'Afrique ;
- vi. insatisfaction en ce qui concerne les mesures prises pour la tenue du second Sommet Afrique – Amérique du Sud (ASA) y compris l'absence de participation de la Commission. En conséquence, il importe de s'assurer que des efforts soient déployés en vue d'assurer la réussite du troisième Sommet de l'ASA
- vii. renforcement de la coordination entre le COREP, la Commission et les bureaux de représentation de l'Afrique dans les pays/régions qui ont souscrit à des partenariats avec l'Afrique ;
- viii. les progrès réalisés en ce qui concerne les relations entre l'Afrique et la Chine et la nécessité d'intégrer le mécanisme de suivi de la FOCAC dans les processus de l'UA, grâce à l'engagement du COREP et de la Commission ;
- ix. la nécessité d'assurer la mise en œuvre des conclusions attendues du second Forum Afrique – Corée.

75. En réponse aux questions soulevées, le Président du Sous-comité et le représentant de la Commission ont apporté les précisions suivantes :

- i. le rapport sur l'évaluation globale des partenariats stratégiques n'a pas encore été présenté, c'est pourquoi le débat de fond sur ce document devrait avoir lieu après sa présentation ;
- ii. les activités du Sous-comité n'incluaient pas le suivi du Dialogue Afrique-UE, c'est ainsi que ce suivi n'a pas été couvert dans les rapports du Sous-comité et de la Commission. Un rapport d'activité détaillé sera présenté par la Commission en temps opportun ;

- iii. le Groupe des ambassadeurs accrédités à Addis-Abeba a un rôle primordial à jouer dans la gestion des partenariats compte tenu des décisions antérieures de la Conférence et du Conseil exécutif ; et, il est nécessaire, que les représentants de l'Afrique en Amérique du Sud et dans les autres capitales des partenaires respectifs, respectent ces directives ;
- iv. le rapport fait brièvement état du processus de l'AGOA parce que l'étude elle-même donne plus de détails à ce sujet ;
- v. la méthode utilisée dans l'annonce de l'offre de bourse de l'Inde à l'Afrique ne signifie pas que la coopération est de nature bilatérale ; mais elle est considérée comme étant la meilleure compte tenu du caractère multilatéral de la coopération entre l'Afrique et l'Inde ; et
- vi. le temps mis pour l'application de la Décision du Conseil relative à la création d'une unité au sein du Cabinet du Président de la Commission et qui pourrait paraître comme un retard, était de permettre à la Commission d'achever une étude approfondie sur les structures.

76. À l'issue de ses travaux, le COREP a pris note du rapport et a fait les recommandations suivantes au Conseil exécutif, à savoir :

- i. **le rôle de coordination de la Commission dans la gestion des partenariats en collaboration avec le COREP et les représentations diplomatiques africaines auprès des capitales/régions qui ont des accords de coopération avec l'Afrique ;**
- ii. **les Etats membres et la Commission doivent s'assurer que les partenaires respectent le programme de Banjul sur la participation de l'Afrique à leurs réunions ainsi que les décisions de la Conférence et du Conseil exécutif sur les partenariats en ce qui concerne les représentations diplomatiques de l'Afrique en dehors du continent ;**
- iii. **le COREP et la Commission doivent accélérer les mesures relatives à la conclusion de l'évaluation générale actuellement en cours.**

Point VI : QUESTIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES

1. Examen du Rapport de la Commission sur la dissolution du Conseil supérieur du Sport en Afrique et la Direction des sports de la Commission de l'UA proposée, conformément à la nouvelle architecture du Sport africain – Doc. EX. CL/546 (XVI)

77. Présentant son rapport, la Commissaire en charge des Affaires sociales a déclaré qu'il contenait les conclusions de la troisième session de la Conférence des Ministres en charge des sports de l'UA (CAMS 3), qui s'est tenue à Abuja (Nigeria), les 15 et 16 octobre 2009, et qu'elle le présentait dans le but d'obtenir l'orientation sur l'avenir du sport africain qui, à son avis, a joué un rôle majeur dans le développement social et économique, l'intégration, la paix et la sécurité.

78. La Commissaire a affirmé qu'à sa deuxième session, tenue à Accra (Ghana) du 10 au 14 octobre 2008, le CAMS a décidé que le Conseil supérieur du sport en Afrique

(CSSA) devrait être dissous pour éviter le double emploi avec le mandat de la Commission dans la coordination des questions de politique sportive en Afrique. Elle a ajouté que cette décision a été adoptée par le Conseil exécutif en janvier 2009 (EX.CL/Dec. 470 (XIV), qui a recommandé la dissolution du CSSA conformément à la Constitution de cette organisation. En conséquence, une Assemblée générale du CSSA s'est tenue à cette fin le 16 octobre 2009.

79. Elle a, par ailleurs, mis l'accent sur les points suivants dans le rapport :

- i) la réunion ministérielle a pris note des résolutions de l'Assemblée générale du CSSA, qui s'est tenue le 16 octobre 2009 ; entre autres, la dissolution du CSSA ;
- ii) un mécanisme de transition devrait être créé et mis en œuvre en vue du transfert des fonctions du CSSA à la Commission de l'UA ; la dissolution du CSSA devrait devenir effective quatre (4) mois après les Jeux africains prévus en 2011 à Maputo (Mozambique) à l'issue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour dissoudre officiellement l'institution ;
- iii) une Direction des sports, dotée d'un effectif de cinq personnes, devrait être créée au sein du Département des Affaires sociales pour coordonner l'Architecture proposée du sport africain, qui comprendrait trois structures à savoir : la Conférence des Ministres en charge des sports de l'UA et son Bureau, institutionnalisée par le Conseil exécutif et la Conférence de l'UA qui doit fournir l'orientation politique sur le sport africain ; un conseil consultatif pour le sport africain, qui fonctionnerait par le biais de ses huit (8) Comités techniques ; et le Département des Affaires sociales, avec sa Direction des sports pour coordonner la mise en œuvre du Cadre d'orientation pour le développement durable du sport en Afrique (2008-2018) ;

- iv) la Direction des sports proposée devrait s'autofinancer grâce à un Fonds spécial des sports à la Commission, financé par les contributions des États membres, qui ont été versées au CSSA, ainsi que par un pourcentage des recettes des Jeux africains ;
 - v) les États membres doivent payer leurs arriérés de contributions dus au CSSA pour permettre la dissolution en douceur de cet organisme ;
 - vi) le paiement intégral des arriérés de contributions des États membres devrait être une condition pour la participation aux Jeux africains ;
 - vii) un appui doit être fourni à l'Afrique du Sud qui accueille la Coupe du Monde de la FIFA 2010, non seulement des objets culturels, mais également l'art africain en général devraient être exposés avant et au cours de cet événement historique.
 - viii) les pays africains doivent être encouragés à faire pression sur les équipes qualifiées pour qu'elles s'adaptent et s'entraînent dans leurs pays respectifs.
80. Au cours des débats qui ont suivi, le COREP a fait des observations et des commentaires au Conseil exécutif, à savoir :
- i) les passifs du CSSA et les sommes dues au Conseil, dont les arriérés des contributions des États membres, les rémunérations impayées du personnel et d'autres dettes devraient être calculés afin d'être réglés ;
 - ii) les États membres devraient payer leurs arriérés de contributions au CSSA comme condition préalable à leur participation aux prochains Jeux africains ;
 - iii) au moment de sa dissolution, le mécanisme de transition du CSSA à l'Architecture du sport africain devrait tenir compte des considérations d'ordre juridique, financier, technique et autres et décider de ce qui adviendrait des projets et des programmes du CSSA ;
 - iv) une formule de financement et de dotation en personnel pour l'Architecture proposée du sport africain au sein du Département des Affaires sociales devrait être examinée et soumise au Sous-comité des Structures ;
 - v) vu qu'un Fonds spécial risque de ne pas être durable, la décision de CAMS 3 de créer une Direction des sports, qui s'autofinance devrait être étudiée de nouveau par rapport aux mécanismes de financement habituels au sein de l'UA ;
 - vi) les incidents malheureux survenus à l'équipe togolaise dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations en cours interpellent certains milieux quant à la préparation de l'Afrique à accueillir la Coupe du Monde de la FIFA 2010 ;
 - vii) la délégation togolaise a exprimé son appréciation quant aux messages de sympathie envoyés par les États membres et la Commission de l'UA lors des incidents malheureux survenus à l'équipe togolaise dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations en cours ;
 - viii) La date de la phase finale de la prochaine Coupe du monde prévue en Afrique du Sud devrait être prise en compte en fixant les dates de la prochaine session ordinaire du Sommet de l'Union africaine de juin/juillet 2010.

81. Répondant aux questions soulevées par le COREP, la Commissaire en charge des Affaires sociales a fait les remarques suivantes :

- i. le rapport de la réunion ministérielle qui figure à la Partie A de l'ordre du jour, à noter sans discussions, contient des questions portant spécialement sur la Structure et ayant des incidences financières ; ce rapport devrait par conséquent être enlevé de la Partie A pour être inscrit à la Partie B de l'ordre du jour afin que le Conseil exécutif puisse l'examiner ;
- ii. les changements proposés à la Structure pourraient avoir des incidences financières ; ainsi, la décision de CAMS 3 doit être réexaminée afin de définir la manière dont l'Architecture proposée du sport africain devrait être mise en œuvre.

82. A la lumière de ces débats, le COREP a pris note du rapport et a fait des recommandations au Conseil exécutif, à savoir :

- i. le Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA) doit être dissous et ses fonctions transférées à la Commission de l'Union africaine et à la nouvelle Architecture proposée du sport africain ;**
 - ii. des études plus approfondies doivent être menées par la Commission sur l'intégration des fonctions du CSSA à la Commission de l'Union africaine, notamment le mécanisme de transition et la présente situation financière du CSSA et soumettre les conclusions au COREP par le biais des Sous-comités concernés (à savoir le Sous-comité des Structures et le Sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières) lors de sa session ordinaire de juin 2010 ;**
 - iii. les dates de la phase finale de la prochaine Coupe du monde 2010 prévue en Afrique du Sud doivent être prises en compte en fixant les dates du prochain Sommet de l'Union africaine de juin/juillet 2010.**
- 2. Examen du rapport de la Commission sur la participation de la Commission à l'Expo 2010 Shanghai, prévue du 1^{er} mai au 31 octobre 2010 à Shanghai (Chine) - Doc. EX.CL/550 (XVI)**

83. Dans sa présentation, le représentant de la Commission a rappelé que pas moins de 256 pays et organisations internationales, y compris la Commission de l'UA, ont confirmé leur participation à la Foire mondiale de Shanghai de 2010 qui doit se tenir du 1^{er} mai au 31 octobre, 2010. Il a ajouté que la plupart des pays africains y seront présents dans le pavillon Afrique et que chaque pays dispose d'environ 250 m² pour abriter son stand.

84. S'agissant de la participation de la Commission, le représentant de la Commission a souligné que celle-ci s'articulera autour du thème central de la Foire qui est « Better City, Better Life » soit Une Meilleure gestion des Villes pour une Vie Décente, d'un Forum organisé par chaque participant, de 6 fora thématiques conçus et mis en œuvre par l'organisateur qui est le Bureau de la coordination de la Foire, ainsi que la journée nationale ou journée d'honneur qui sera aussi marquée par des événements culturels. Il a ajouté que le sous-thème retenu par la Commission est : « L'énergie renouvelable au service de la gestion des méga cités africaines ».

85. Abordant l'aspect financier, le représentant de la Commission a déclaré que la Chine a octroyé une aide financière de 650.000 dollars des Etats Unis à la Commission pour sa participation à la Foire au même titre qu'aux pays les moins avancés (PMA) mais qu'un budget supplémentaire est demandé aux Etats membres pour assurer la participation de la Commission à cet événement sur six mois et qu'une décision à cet effet sera soumise.

86. Dans ses interventions, le COREP a soulevé bon nombre de questions et a fait les observations et commentaires suivants:

- i) les objets d'art que la Commission exposera risquent de faire double emploi avec ceux des pavillons africains ;
- ii) l'assistance financière allouée par la Chine devrait suffire à la participation de la Commission ;
- iii) quel est le montant demandé par la Commission aux Etats membres ? Cette demande a-t-elle été adressée au Sous- Comité Consultatif comme il se doit ?
- iv) il serait convenable de voir le contenu de la décision proposée ;
- v) quel genre de soutien la Commission attendait-elle des ambassadeurs présents à Beijing ? Les ambassadeurs de Beijing pourraient ne pas être disponibles, aussi il vaut mieux demander le soutien des ambassades en général plutôt que celui des ambassadeurs ;
- vi) il n'y a pas eu d'échanges entre la Commission et les Etats membres depuis 2006 avant l'acceptation par la Commission de participer à cet événement ; en tant qu'organisation continentale, sa participation aurait été celle de mobiliser les expertises pour les Etats membres ;
- vii) les capitales sont-elles en mesure de soutenir leur propre participation et celle de la Commission à l'Expo ?
- viii) la participation des Etats membres n'exclut pas celle de la Commission qui présentera la vision, la mission, les activités et les succès remportés par l'organisation panafricaine aux 70 millions de visiteurs attendus lors de la Foire ;
- ix) quelle est la composition du Comité interdépartemental mis en place et quel est le rôle de ses sous-comités ?
- x) la Commission ne doit pas présenter de documentaires ou autre sur les pays individuels car ceci sera fait par les Etats membres eux-mêmes, mais elle devra se limiter à l'historique de l'OUA jusqu'aux jours d'aujourd'hui ;
- xi) l'articulation du thème principal doit être faite avec soin afin de ne pas reprendre les éléments exprimés dans les fora thématiques ;
- xii) le nouveau drapeau de l'UA devrait flotter aux côtés des drapeaux nationaux durant la Foire ;
- xiii) au lieu de la présence d'un ou plusieurs fonctionnaires de la Commission pendant six mois à Beijing, les ambassades africaines à Beijing pourraient mettre à la disposition de la Commission un fonctionnaire, à caractère rotatif ;

- xiv) quelles sont les garanties de protection de la propriété intellectuelle des objets emportés en Chine ?
- xv) il serait bon que la Commission reste dans les limites de l'enveloppe disponible ;
- xvi) des informations supplémentaires doivent être fournies au COREP sur la logistique et les mesures prises pour la participation des Etats membres à l'Exposition.

87. En répondant aux nombreuses préoccupations exprimées, le représentant de la Commission a apporté les clarifications suivantes :

- i) la Chine est un des partenaires qui privilégient les relations bilatérales ; un pavillon de l'Union africaine au sein du pavillon africain renverrait l'image d'une Afrique unie ;
- ii) un objet par région à exposer dans le pavillon de la Commission serait convenable ;
- iii) le budget de 650.000 dollars des Etats Unis dégagé par la Chine est réservé à la construction et la gestion du pavillon ;
- iv) un montant de 150.000 dollars, après réduction par la Commission compte tenu des capacités de paiement des Etats membres, a été inscrit au projet de budget 2010 à la demande du Département Commerce et Industrie malgré le fait que cette activité concerne toute la Commission ;
- v) le pavillon représentera les cinq régions africaines ainsi que le thème choisi pour cette manifestation ;
- vi) le processus de participation de la Commission a commencé en 2006, par le choix des thèmes, la signature du contrat, les engagements administratifs, la visite du site, etc. ;
- vii) sur le plan interne, un Comité directeur a été créé ainsi que des Sous-comités pour examiner les questions techniques telles que média, construction du pavillon, transport des objets, etc. ;
- viii) la Commission mettra en avant l'historique de l'OUA/UA depuis 1963, ainsi que ses programmes ;
- ix) à dessein, la journée de l'UA doit être organisée juste après le 25 mai, anniversaire de la création de l'OUA, afin de permettre aux premiers responsables de la Commission d'y participer ;
- x) les objets exposés doivent être retournés aux pays d'origine et non laissés en Chine, ce qui devrait limiter les risques de violation de propriété intellectuelle.

88. Après ces explications, le COREP a pris note du rapport et a fait les recommandations suivantes au Conseil exécutif :

- i) la Commission doit entreprendre des activités relatives à la coordination et à la représentation du continent à l'Exposition universelle de Shanghai et éviter le chevauchement des activités ;**

- ii) **les États membres doivent déployer le nouveau drapeau de l'UA à côté de leurs drapeaux nationaux au-dessus de leurs stands respectifs;**
- iii) **la Commission doit prendre les mesures nécessaires pour mettre en place un cadre juridique visant la protection des droits de propriété intellectuelle des objets d'arts de l'Afrique.**

3. Examen du Rapport de la Commission sur la situation actuelle du Cycle des négociations de Doha de l'OMC - Doc. EX.CL/551 (XVI)

89. Dans sa présentation, la Commissaire chargée du Commerce et Industrie a informé le COREP que la Commission a organisé en mars 2009, à Addis-Abeba, la cinquième session ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce pour évaluer l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les échanges économiques de l'Afrique et renforcer la position du groupe africain sur les questions commerciales multilatérales. Elle a ajouté que la Conférence s'est aussi exprimée sur la crise économique et financière et contribué ainsi au rapport du G20 à Londres. Elle a aussi évoqué l'organisation au Caire en octobre 2009, d'une réunion des Ministres du Commerce par l'Egypte, coordonnateur du groupe africain à l'OMC, pour faire le point sur l'état d'avancement des négociations et surtout pour élaborer la position commune africaine avant la septième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Genève au début du mois de décembre 2009. Elle a souligné que d'importants documents avaient été élaborés en Egypte mais vu le caractère informel de cette réunion, ces documents ont été formellement adoptés lors d'une réunion extraordinaire des ministres africains à Genève avant la Conférence de l'OMC. Elle a, en outre, informé les Ministres africains du commerce et le COREP que la réunion du Caire avait aussi permis une session interactive entre les négociateurs principaux et le directeur général de l'OMC.

90. Par contrainte de temps, la Commissaire a demandé au COREP de se référer au rapport pour ce qui est des questions d'aspect technique. Elle a rappelé les décisions du G20 et du G8 préconisant la conclusion du Cycle de Doha pour l'an 2010. Elle a attiré l'attention du COREP sur le fait qu'avec la crise économique, les grandes puissances qui avaient pour base philosophique la déréglementation et la libéralisation des marchés, avaient tendance à adopter des mesures protectionnistes, mettant ainsi un frein aux négociations à l'OMC. Elle a souligné que les partenaires cherchaient à réviser leurs positions alors que le groupe africain défend les acquis obtenus avant la crise. Elle a déclaré qu'à la Conférence de l'OMC, l'Afrique a eu à réaffirmer avec force, l'importance primordiale de la dimension développement dans les négociations. Elle a attiré l'attention du COREP sur le contenu de certains paragraphes et a précisé que la septième Conférence de l'OMC n'était pas une conférence de négociations, mais plutôt une évaluation pertinente de l'institution, tel que cela est reflété dans le résumé du Président de la 7^{ème} Conférence.

91. Dans leurs interventions, les membres du COREP ont fait les observations et commentaires suivants :

- i) le rapport doit être mieux structuré afin de bien faire ressortir la participation de l'Afrique ;
- ii) l'Afrique doit se rapprocher des groupes ayant des intérêts communs ;
- iii) l'Afrique doit poursuivre les négociations en mettant l'emphasis sur la dimension développement ;

- iv) l'Afrique doit s'assurer que ses préoccupations sont prises en compte dans l'établissement de l'ordre du jour et la prise de décisions ;
- v) l'Afrique ne doit pas permettre la réouverture des négociations sur les acquis ;
- vi) il convient de négocier avec les Etats Unis afin de prolonger le régime AGOA qui expire en 2015 ;
- vii) la Commission doit convoquer une réunion des Ministres des Affaires étrangères et du Commerce pour discuter des questions commerciales multilatérales ;
- viii) le Département du Commerce et Industrie doit rencontrer le COREP plus souvent afin d'échanger et obtenir leur contribution ;
- ix) la Commission n'a pas rendu compte de l'état des négociations des APE depuis presque un an ;
- x) il est très important que l'Afrique continue à s'exprimer d'une seule voix ;
- xi) il faut veiller à ce que le bilatéral ne l'emporte sur le multilatéral ;
- xii) l'incohérence et les contradictions dans les négociations sont un paradoxe à la philosophie même du système commercial multilatéral de l'OMC et face à cela, l'Afrique doit continuer à resserrer les rangs ;
- xiii) l'accession à l'OMC doit être facilitée selon les textes adoptés à ce sujet ;
- xiv) le Département pourrait informer le COREP sur ses autres programmes en matière de commerce ;
- xv) la coordination des négociations par la Commission est à encourager.

92. Dans sa réponse aux questions soulevées, la Commissaire a donné les clarifications suivantes :

- i) l'UA fait effectivement bloc avec d'autres groupes ayant des intérêts communs ; ainsi à Genève, avant la 7^{ème} Conférence de l'OMC, l'Afrique s'est retrouvée avec le G110 afin de mieux peser sur les négociations ;
- ii) le mandat même du Groupe africain de Genève est de veiller à la conception de l'ordre du jour ainsi qu'à l'influence de la prise de décisions en se rapprochant d'autres groupes ;
- iii) le groupe de Genève travaille au quotidien sur les questions commerciales et vient rendre compte à la Conférence des ministres du commerce à laquelle très souvent le groupe d'Addis-Abeba est associé ;
- iv) le groupe africain de Washington ainsi que le Bureau de l'UA de Washington et le Département du Commerce et de l'Industrie veillent au régime AGOA et ont eu à influencer sa prolongation dans le passé ; toutefois, la Commission plaide auprès des Etats-Unis pour un régime permanent, pour l'accès au marché en franchise de droits de douane et hors quota pour tous les pays africains sans exception, afin, entre autres, de respecter le principe d'intégration de l'UA, d'attirer l'investissement

et permettre le cumul de règles d'origine. La Commission utilise aussi des lobbyistes américains à ce dessein ;

- v) la Commission envisage des activités relatives au thème du Sommet prochain sur la reconfiguration des institutions de gouvernance économique mondiale ;
- vi) depuis la signature des accords intérimaires pour laquelle l'Union européenne a fait pression sur les états africains en vue de sauvegarder leurs propres intérêts, il n'y a pas eu de mouvements importants dans ces négociations ;
- vii) il est regrettable que certains états, pris individuellement, fragilisent les positions communes adoptées par l'Union africaine ;
- viii) certaines préoccupations soulevées telles que l'accession à l'OMC sont contenues dans les documents du Caire qui ont été transmis aux représentations permanentes ;
- ix) la Commission avait convoqué des représentants chinois et Indiens de haut niveau pour expliquer aux états membres les avantages et conditions d'accès préférentiel au marché de leurs pays lors d'une Conférence des ministres du commerce afin que l'Afrique puisse mieux en tirer profit ; l'information sera aussi publiée sur le site pour que les opérateurs économiques puissent en tirer profit ;
- x) la Commission travaille étroitement avec les CER sur l'élimination des tarifs, les règles, les questions normatives et autres.

93. Le Vice-président a, en ce qui le concerne, fourni les explications complémentaires suivantes :

- i) Le commerce est un paramètre efficace pour évaluer la performance **économique**. **Si la part du commerce mondial revenant à l'Afrique, qui est** actuellement inférieur à 2 %, augmente pour atteindre 3 %, l'Afrique générerait plus de ressources qu'elle ne recevrait d'Aide publique au développement (APD);
- ii) l'AGOA, qui est un instrument unilatéral entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Afrique, a été bénéfique à l'Afrique, en particulier dans le secteur du textile au cours du régime de contingentement mais une fois le contingentement supprimé, de meilleurs producteurs comme la Chine et le Bangladesh ont récupéré le marché ;

- iii) les Etats-Unis ont été sensibilisés à examiner les priorités de l'Afrique et à abandonner l'arrangement unilatéral limité dans le temps, qui n'est pas favorable à l'investissement ; à cet égard, d'autres contacts sont prévus avec les Etats-Unis dans un proche avenir ;
- iv) l'UE, à travers les APE, balkanise l'Afrique ; ce continent est doté de matières premières et de forces vives mais il lui manque la technologie pour prospérer.

94. A l'issue des débats, le COREP a pris note du rapport et a fait des recommandations suivantes au Conseil exécutif :

- i) la nécessité pour l'Afrique de s'exprimer d'une seule voix afin de s'assurer que les éléments cruciaux d'intérêt majeur pour l'Afrique sont entièrement pris en compte, notamment la nécessité d'inscrire de nouveau à l'ordre du jour la dimension développement du Cycle, et de poursuivre les négociations sur l'agriculture, NAMA, les services, la facilitation du commerce et l'accession à l'OMC, entre autres ;**
- ii) la Commission doit examiner tous les aspects du commerce sur le continent, en particulier la promotion du commerce intra-africain et l'harmonisation des positions des pays africains concernant d'autres arrangements commerciaux tels que les APE et l'AGOA.**

4. Examen du Rapport de la septième réunion du Comité de coordination de l'UA et des CER - Doc. EX.CL/552 (XVI)

95. Présentant ce point, le Commissaire en charge des Affaires économiques a indiqué que le Comité de coordination est prévu à l'article 7 du Protocole sur les relations entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (CER), signé à Addis-Abeba le 27 Janvier 2008. Il a en outre informé le COREP que la septième réunion à laquelle ont participé cinq des huit CER reconnues par l'Union africaine, s'est tenue à Libreville (Gabon), le 15 Janvier 2010. La réunion a examiné d'importantes questions telles que la mise en œuvre du Protocole sur les relations entre l'Union africaine et les CER, le programme minimum d'intégration, la paix et la sécurité, le développement des infrastructures. La réunion a également eu des échanges de vues sur les questions économiques, politiques et environnementales en Afrique et dans le monde, notamment la libre circulation, le financement de l'intégration, la crise économique et financière mondiale et les partenariats.

96. Le commissaire a mis en exergue certaines des recommandations principales formulées par le comité de coordination, à savoir:

- i. les CER doivent prévoir la mise en œuvre du Protocole sur les relations entre l'Union africaine et les CER dans leurs budgets annuels;
- ii. la Commission de l'UA et les CER doivent poursuivre leur plaidoyer auprès des donateurs pour qu'ils appuient les initiatives de développement des infrastructures aux niveaux régional et continental.
- iii. les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire et supprimer les formalités de visa aux niveaux régional et continental;

- iv. les États membres doivent fournir à la Commission de l'UA et aux CER des mécanismes qui leur permettraient de générer leurs propres fonds pour leur fonctionnement et pour la mise en œuvre des projets;
- v. lors des sessions de la Conférence, la possibilité doit être donnée aux Chefs exécutifs des CER d'informer les chefs d'Etat et de gouvernement des activités de leurs CER.

97. Au cours du débat, les membres du COREP ont félicité leur la Commission pour son rapport concis et ont fait les observations et les commentaires suivantes:

- i. la coopération entre la Commission et les huit Communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine doit être renforcée étant donné que les CER sont les piliers de l'intégration de l'Afrique ;
- ii. le COREP a exprimé sa préoccupation devant l'absence à la réunion de trois CER des huit CER reconnues par l'Union africaine et a demandé des explications ;
- iii. certaines délégations ont voulu connaître les raisons pour lesquelles la Commission souhaite réviser à la fin de l'année le Protocole sur les relations entre l'Union africaine et les CER ;
- iv. les programmes et activités de l'Union africaine et des CER doivent être rationalisés ;
- v. étant donné le calendrier très chargé des chefs d'État et de gouvernement de l'Union durant la Conférence, qui a lieu tous les six mois, certaines délégations se sont interrogés sur la faisabilité de la requête de donner aux chefs exécutifs des CER la possibilité de prendre la parole devant la Conférence. Elles ont donc demandé que l'on réfléchisse davantage à la question; et
- vi. les réunions de coordination doivent se tenir régulièrement.

98. Aux questions soulevées par le COREP, le Commissaire en charge des questions économiques a apporté les précisions suivantes :

- i. toutes les CER sont habituellement invitées aux réunions du Comité de coordination. La CEN-SAD et l'IGAD n'ont pas pu participer à la réunion de janvier en raison d'engagements antérieurs. Cependant, l'UMA n'a jamais assisté à ces réunions;
- ii. le projet de révision du Protocole a pour objectifs de prendre en compte les observations faites sur le rapport présenté à la session extraordinaire du Conseil exécutif qui s'est tenue à Arusha (Tanzanie). Cette révision prendra en compte la question du renforcement de la coopération ;
- iii. le protocole prévoit deux réunions annuelles du Comité de coordination. Toutefois, en raison du chevauchement des dates avec d'autres réunions de l'Union africaine et des CER, il n'a pas toujours été possible de tenir ces réunions comme prévu. Des efforts sont faits pour harmoniser les calendriers des réunions de l'Union africaine et des communautés économiques régionales pour résoudre à ce problème.

99. À la fin des débats, le COREP a pris note du rapport et a fait les recommandations suivantes au Conseil exécutif :

- **la Commission et les CER doivent œuvrer de concert en vue de renforcer la coordination et la rationalisation des programmes et activités pour l'accélération du processus d'intégration du continent ;**

5. Examen du Rapport du Président sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique - Doc. EX.CL/553 (XVI)

100. En présentant ce point, la représentante de la Commission a rappelé que, dans les rapports précédents, elle avait informé les États membres du faible taux de réponse en termes de rapports de pays reçus sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Elle a ajouté qu'en vue d'améliorer la communication de l'information et de la réactivité générale des États membres sur ce point important de l'ordre du jour, la Commission a organisé une réunion à Banjul en 2009 à l'occasion du cinquième anniversaire de la Déclaration pour examiner, entre autres, les instruments et les besoins de la communication de l'information et concevoir les moyens d'assurer que les États membres soumettent leurs rapports nationaux comme ils sont tenus de le faire. Cela a conduit à une augmentation considérable du nombre de rapports reçus qui est passé de moins de dix rapports dans les années précédentes à plus de vingt et un rapports en 2009. Elle a informé le Sous-comité qu'étant donné cette augmentation, la Commission avait besoin d'un délai supplémentaire pour procéder à l'analyse et à la synthèse du grand nombre de rapports reçus afin de soumettre un rapport global aux sessions du COREP et du Conseil exécutif prévues en 2010.

101. La représentante de la Commission a, en outre, informé la réunion que dans ces conditions le rapport actuel n'était en fait qu'un aperçu des progrès réalisés par la Commission en 2009 en matière de parité des sexes; de la création de AWA (Veille sida Afrique) ; du Fonds africain d'affectation spéciale pour les femmes qui est devenu plus tard le « Fonds pour les femmes africaines » ; et du rapport annuel sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SDGEA et la ratification du Protocole sur les droits de la femme.

102. Au cours des débats qui ont suivi, le COREP a fait les observations ci-après :

- i) la question de savoir s'il faut utiliser des contributions volontaires ou statutaires pour la création du Fonds d'affectation spéciale pour les femmes africaines doit être clarifiée en termes des considérations suivantes :
 - comment la décision de passer des contributions volontaires aux contributions statutaires a-t-elle été prise ?
 - à quel budget la contribution obligatoire de 1% proposée doit-elle être imputée: au budget de l'Union ou aux budgets nationaux des États membres ?
 - quelles sont les incidences financières pour les États membres ?
- ii) compte tenu de l'importance capitale de la question des mécanismes de financement proposés pour les Fonds, il est recommandé que ce point soit

transféré de la partie A à la partie B de l'ordre du jour du Conseil exécutif pour permettre une discussion approfondie des questions soulevées ;

- iii) les délégations de la Tunisie et de la Namibie ont attiré l'attention de la Commission sur le fait que leurs pays avaient soumis des rapports mais que cela n'était pas reflété dans le rapport ;
- iv) le rapport soumis par la Commission est inachevé en ce sens qu'il ne comprend pas une analyse/synthèse des rapports nationaux reçus;
- v) en conséquence, les participants ont pris note du rapport et les discussions détaillées ont été reportées au prochain sommet prévu en juin/juillet 2010, ce qui donnerait à la Commission suffisamment de temps pour préparer et soumettre un rapport plus complet avec les annexes auxquelles il est fait référence dans le rapport ;
- vi) les progrès réalisés dans le domaine de la parité des sexes au sein de la Commission doivent également faire l'objet d'un rapport.

103. En réponse aux questions soulevées, la représentante de la Commission a donné les clarifications suivantes:

- i) les noms de la Tunisie de la Namibie qui avaient été omis de la liste des pays qui avaient soumis des rapports devraient être ajoutés à la liste ;
- ii) l'idée de faire des contributions volontaires au Fonds pour les femmes africaines a été recommandée à la Conférence ministérielle par les Experts. Les Ministres ont examiné la question et au lieu de cela ont décidé de recommander qu'un pour cent (1%) des contributions statutaires des États membres de l'UA soit obligatoirement mis de côté au titre de la contribution au financement du Fonds.
- iii) durant l'année écoulée une augmentation du nombre de fonctionnaires de sexe féminin de la Commission de l'UA a été enregistrée passant de 32% à 34%.

104. A l'issue des débats, le COREP a pris note du rapport et a fait les recommandations suivantes au Conseil exécutif :

- i) la Commission doit soumettre à l'examen du COREP le projet de modalité des contributions proposé pour le Fonds d'affectation spécial ;**
- ii) la Commission doit soumettre, pour examen, un rapport détaillé à la prochaine session ordinaire de la Conférence de juin/juillet 2010 à Kampala (Ouganda).**
- iii) la Commission doit s'assurer que toutes les recommandations ayant des incidences financières soient évaluées d'une manière appropriée à l'avance et que les incidences financières soient déterminées pour permettre une prise de décision en connaissance de cause, dans le cadre des procédures établies.**

1. Objectif : L'Éducation pour tous (point proposé par la République de Sierra Leone) – Doc. EX.CL/554 (XVI) Add. 1

105. Dans une brève introduction, le représentant de Sierra Leone a invité le COREP à soutenir la campagne sur l'Éducation pour Tous, articulée sur le thème de la Coupe du Monde 2010 en Afrique du Sud. Insistant sur l'importance que revêt l'éducation en tant que droit humain fondamental, il a souligné que la pauvreté ne pourra être vaincue que par la voie de l'éducation. Il a exhorté l'Union africaine à jouer un rôle de premier plan dans la réalisation de cette initiative en adoptant une résolution prescrivant qu'à l'horizon 2015 aucun enfant ne soit privé d'éducation.

106. Le COREP a reconnu l'importance de cette initiative louable.

107. Pour conclure le débat, le CORP a pris note de la proposition et a recommandé qu'elle soit soumise à l'examen du Conseil exécutif.

Point VIII EXAMEN DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SEIZIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF – Doc. EX.CL/1 (XVO) Rev. 5

108. Le COREP a examiné le projet d'ordre du jour (Rev. 5) et a proposé l'amendement suivant:

- suppression du point sur le Projet de Statut et de règlement intérieur du personnel étant donné que le rapport du Sous-comité n'a pas encore été examiné par le COREP.

Point IX QUESTIONS DIVERSES

Déclaration du Représentant permanent de la République de l'Ouganda

109. Dans sa déclaration, le Représentant permanent de la République de l'Ouganda a invité le Comité des Représentants permanents (COREP) à tenir son vingtième session ordinaire avant la session du Conseil exécutif prévue en juin 2010 à Kampala (Ouganda).

110. Le COREP a pris note de l'invitation avec satisfaction.

Point X ADOPTION DU RAPPORT DU COREP

CLOTURE

111. Le président du COREP a remercié les membres pour leur appui et leurs importantes contributions au succès des délibérations.

2010

Report of the Nineteenth Ordinary Session of the Permanent Representatives' Committee (PRC)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4498>

Downloaded from African Union Common Repository